ℭ GENEVIÈVE PAQUET, LL. M. ℌ
Avocate / Lawyer

Le 8 juin 2022 « *Par Système de dépôt électronique* »

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-4177-2021, phase 2**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des* Conditions de service et Tarif *d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2022

Chère consoeur,

Conformément à l'échéancier établi dans votre correspondance datée du 3 juin 2022, fixant le délai pour le dépôt des argumentations des intervenants, le GRAME informe la Régie que pour les motifs exposés dans sa preuve, il réitère ses conclusions et recommandations que l'on retrouve à la section 1.3 de son rapport C-GRAME-0027[1], soit :

-demander, dans le cadre d'un suivi administratif, une évaluation des résultats du sous-volet *Encouragement à l'implantation VGE- Industriel* d'ici 3 ou 4 ans ; et

-autoriser de manière prioritaire d'ici le 23 juin 2022, une marge de dépassement maximale de 76 %, au lieu de 15 %, du budget autorisé d'aides financières pour les volets et sous-volets du marché VGE du PGEÉ pour l'année 2021- 2022.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Vincent Locas pour Énergir

[1] C-GRAME-0027, p. 10

3090, boul. le Carrefour, suite 200, Laval, Québec, H7T 2J7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca